



NOTE D'INFORMATION

<u>REFERENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2024 – 035	Nomination officielle des Psychologues en qualité de Référentes Bienveillance de la Résidence DEBROU Madame FENECH - Madame BUIRE - Madame POUSSIGUE	06.09.2024

À l'attention de l'ensemble des habitants,
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

En tant que Directeur et Représentant légal de la Résidence DEBROU et avec leur accord, j'ai le plaisir de vous informer que, par la présente note d'information, je nomme officiellement **Madame Pauline FENECH, Madame Océane BUIRE et Madame Anne POUSSIGUE**, psychologues de l'établissement, en tant que Référentes Bienveillance.

Cette nomination s'inscrit dans notre engagement continu à promouvoir et à mettre en œuvre des pratiques de bienveillance conformes aux soins dus, aux exigences légales et aux recommandations de bonnes pratiques.

I. Cadre Légal et Réglementaire

Cette décision repose sur :

- La Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, qui place au cœur de notre action le respect des droits et de la dignité des personnes accueillies, en favorisant leur participation et en assurant leur protection contre toute forme de maltraitance.
- Le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.311-3 à L.311-9, qui définissent les droits des usagers, dont le droit à la bienveillance.
- Les recommandations de la Haute Autorité de Santé, en particulier celles qui concernent la prévention de la maltraitance et la promotion de la bienveillance, qui mettent en avant l'importance d'une approche globale intégrant les dimensions humaines, organisationnelles et institutionnelles.

II. Missions des Référentes Bienveillance

En tant que Référentes Bienveillance, **Madame FENECH, Madame BUIRE et Madame POUSSIGUE** seront chargées de promouvoir, coordonner et évaluer les actions de bienveillance autour de quatre axes principaux :

1. Les habitants : Je leur demande de veiller au respect de la dignité, de l'intégrité et du bien-être des habitants. Elles devront recueillir et analyser les besoins et attentes des habitants, tout en garantissant une prise en soin individualisée, respectueuse de leur histoire et de leurs choix de vie.

2. Les familles et proches des habitants : Elles auront pour mission de promouvoir un partenariat de confiance et de transparence avec les familles, en garantissant leur pleine participation dans l'accompagnement de leurs proches. Elles devront également prendre en compte les attentes et ressentis des familles dans l'élaboration des projets d'accompagnement personnalisés.

3. Le personnel : Je leur confie également la tâche d'accompagner les équipes dans l'intégration des valeurs de bientraitance dans leur pratique quotidienne. Elles animeront des formations et des groupes de réflexion pour sensibiliser le personnel aux enjeux de la bientraitance et pour prévenir toute forme de maltraitance.

4. La Résidence DEBROU : Elles veilleront à la cohérence des actions de bientraitance avec les valeurs de l'établissement. Elles devront s'assurer que les processus institutionnels et les pratiques organisationnelles favorisent un climat de respect et de sécurité pour tous, en conformité avec la charte de bientraitance de l'établissement.

III. Mise en Œuvre et Suivi

Les Référentes Bientraitance travailleront en étroite collaboration avec les Cadres de santé, les Responsables de services et l'ensemble des équipes pluridisciplinaires, ainsi qu'avec les membres du Conseil de la Vie Sociale. Elles auront également pour mission de rendre compte régulièrement de leurs actions et de proposer des axes d'amélioration dans le cadre des évaluations internes et des démarches qualité.

Je compte sur la pleine collaboration de chacun pour soutenir les Référentes Bientraitance dans la réussite de leur mission.

Vous remerciant vivement de votre confiance,

Bien à vous !

Le Directeur

A. ESSALHI

